

## Rénovation énergétique : comment la startup Ma Négo vient en aide aux copropriétaires qui font face aux coûts des travaux ?

*La loi "Climat et Résilience" prévoit une interdiction de mise en location progressive des logements énergivores pour les propriétaires en 2025*

**Paris, le 11 décembre** - Fondée en 2022 par Benoit Robillard et Antoine Lecroisey, la start-up parisienne Ma Négo s'impose comme le partenaire des copropriétés en quête de solutions novatrices pour réduire les coûts des travaux liés à la rénovation énergétique. Forte de son concept simple et ingénieux, Ma Négo propose un service de vérification et de négociation des devis adressés aux copropriétés en Assemblée Générale (AG) et ce, de manière gratuite.

### Le rôle central du secteur du bâtiment pour atteindre la neutralité carbone

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO2 et près de 45 % de la consommation d'énergie finale (*source: Ministère de la Transition Énergétique*). Le secteur du bâtiment a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de travaux de rénovation énergétique permet d'améliorer le confort des logements et de réduire la facture énergétique des Français. En 2023, on estime à près de 5 millions le nombre de logements mal isolés, considérés comme des « passoires énergétiques » et c'est par conséquent, 3,8 millions de ménages qui ont des difficultés à payer leur facture de chauffage. Dans le cadre de la nouvelle loi pour les propriétaires 2025, issue du projet de loi "Climat et Résilience", il est prévu une interdiction de mise en location progressive des logements énergivores, classés de E à G sur le diagnostic de performance énergétique.

Ainsi pour répondre aux impératifs de cette nouvelle loi pour les propriétaires, Ma Négo se positionne en tant que partenaire de confiance pour les copropriétés devant faire face aux défis de la rénovation énergétique. L'entreprise parisienne propose une approche révolutionnaire pour réduire les coûts des travaux, offrant une solution concrète et moins coûteuse dans le cadre de la législation actuelle.

### Le concept Ma Négo : simplifier les démarches, générer des économies

L'objectif principal est de faire baisser le montant final des charges, avec une rémunération basée exclusivement sur les résultats obtenus après négociation. En tant que partenaire dédié, Ma Négo s'engage à aligner ses intérêts avec ceux des copropriétés. L'équipe d'experts de Ma Négo intervient de manière proactive pour garantir des économies significatives sur les coûts de rénovation. En cas d'incohérence, d'erreurs ou de surfacturation, Ma Négo négocie directement avec les prestataires sélectionnés par la copropriété, évitant ainsi tout conflit d'intérêt. Les copropriétaires paient le juste prix et les syndicats bénéficient gratuitement d'un assistant qui leur fait gagner du temps et améliorer la satisfaction de leurs clients.

A titre d'exemple, cette négociation a été opérée par Ma Négo sans changer ni le cahier des charges, ni le prestataire :

Ravalement : 592 000 € négocié 548 000 € - Remise : 44 000 €

Rénovation jardin : 164 000 € négocié 135 000 € - Remise 29 000 €

Changement PC sécurité incendie : 460 000 € négocié 440 000 €

Soit un gain de 20 000 € ainsi que 2 années de maintenance gratuite à 12 000 €

*"Chez Ma Négo, nous croyons en une approche transparente et collaborative pour optimiser les coûts de rénovation énergétique. Notre objectif est d'alléger le fardeau financier des copropriétaires tout en contribuant à un avenir plus durable. Il est primordial que les propriétaires participent à l'effort commun qui vise la neutralité carbone en 2050, et pour cela un profond changement des bâtiments doit s'opérer. Notre rôle est de les aider au mieux dans la gestion de ces coûts"* précisent Benoit Robillard et Antoine Lecroisey, les deux fondateurs de Ma Négo.

Face aux enjeux climatiques, Ma Négo se distingue en offrant un soutien concret aux copropriétés désireuses de s'adapter à la nouvelle législation. En optimisant les coûts de rénovation, Ma Négo contribue à rendre les copropriétés plus éco-responsables tout en respectant les nouvelles normes législatives.

### A propos de MaNégo

Start-up parisienne fondée en 2022 par Benjamin Robillard et Antoine Lecroisey, MaNégo aide les copropriétés à réduire le montant des travaux à effectuer. Un concept à la fois simple et novateur. MaNégo propose gratuitement aux copropriétés, un service de vérification et de négociation des devis validés en AG par le syndic et le conseil syndical. L'objectif est évidemment de faire baisser le montant final des charges et appels. Rémunéré uniquement aux résultats sur les économies réalisées post négociation, MaNégo est le partenaire idéal de toutes les copropriétés. Plus d'informations sur

<https://www.ma-nego.fr/>